

RECHERCHES LINGUISTIQUES

Etudes publiées par le
Centre d'Analyse Syntaxique
Université de Metz
Faculté des Lettres et Sciences Humaines

EXTRAIT

VIII

**LA NOTION
SEMANTICO-LOGIQUE
DE MODALITE**

Colloque organisé par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Metz
Centre d'Analyse Syntaxique
(5-6-7 Novembre 1981)

Actes publiés par
Jean DAVID et Georges KLEIBER

LES VERBES MODAUX SONT-ILS AMBIGUS ?

Jean-Pierre SUEUR
Université d'Orléans

Pour la plupart des traditions linguistiques occidentales, l'ambiguïté reste une malédiction. Elle est perçue comme un irritant «défaut de fabrication» des langues naturelles, comme un «manque de perfection», comme une carence ou un accident.

Des théories récentes s'emploient à réduire les polysémies en alignements d'interprétations indépendantes les unes des autres, à démontrer qu'il existe un, deux, trois ou *n* verbes *pouvoir*, qu'il existe autant de «structures profondes» distinctes que d'interprétations isolables d'une même phrase comportant un ou plusieurs morphèmes ambigus. Mais, ce faisant, elles relèguent souvent l'ambiguïté dans les faits de hasard, et réduisent la polysémie à n'être qu'une homonymie.

Nous voudrions tenter une autre approche - et considérer l'ambiguïté, non plus comme un accident, mais comme une propriété nécessaire des langues naturelles. Cela nous conduira à mettre en question les représentations selon lesquelles l'ambiguïté serait une somme d'interprétations - isolée chacune en une véritable atomistique -, et à leur substituer une représentation de l'ambiguïté comme construction, ou, plus précisément, comme un processus de construction-déconstruction, comme une tension entre, d'une part, la déconstruction de l'ambiguïté en entités distinctes quoique structurées, et, d'autre part, la reconstitution d'un sens, et donc, la négation de l'ambiguïté.

Nous illustrerons ce double processus en effectuant un retour sur certaines descriptions données précédemment des verbes *devoir* et *pouvoir*.

1 – DECONSTRUCTION

Nous avons longuement justifié par ailleurs (voir SUEUR, 1975, 1977a, 1977b, 1978, 1979) la description sémantique suivante des verbes *devoir* et *pouvoir* :

DEVOIR : I - a - obligation
b - nécessité

POUVOIR : I - a - permission
b - capacité
c - possibilité

II - probabilité

II - éventualité
(= non-exclusion)

Selon cette analyse ⁽¹⁾, la phrase (1) peut recevoir les paraphrases (2) (*interprétation Ia*), (3) (*interprétation Ib*), (4) (*interprétation Ic*) et (5) (*interprétation II*) - et la phrase (6) peut recevoir les paraphrases (7) (*interprétation Ia*), (8) (*interprétation Ib*) et (9) (*interprétation II*).

(1) - Pierre peut faire ce travail.

(2) - $\left[\begin{array}{c} X \\ + \text{animé} \end{array} \right]$ permet $\left\{ \begin{array}{l} \text{à Pierre de faire ce travail} \\ \text{que Pierre fasse ce travail.} \end{array} \right\}$

(3) $\left[\begin{array}{c} X \\ \text{qualités inhérentes de} \\ \text{Pierre} = \text{capacités physiques,} \\ \text{intellectuelles, etc.} \end{array} \right]$ permet à Pierre de faire ce travail.

(4) $\left[\begin{array}{c} X \\ \text{non restreint} \end{array} \right]$ permet $\left\{ \begin{array}{l} \text{à Pierre de faire} \\ \text{que Pierre fasse} \end{array} \right\}$ ce travail.

(5) - Peut-être que Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{est en train de faire} \\ \text{fera} \end{array} \right\}$ ce travail.

(6) - Pierre doit faire ce travail.

(7) - $\left[\begin{array}{c} X \\ + \text{animé} \end{array} \right]$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{oblige Pierre à faire} \\ \text{exige que Pierre fasse} \end{array} \right\}$ ce travail.

(8) $\left[\begin{array}{c} X \\ \text{non restreint} \end{array} \right]$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{oblige Pierre à faire} \\ \text{exige que Pierre fasse} \end{array} \right\}$ ce travail.

(9) - $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sans doute} \\ \text{Probablement} \end{array} \right\}$ que Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{est en train de faire} \\ \text{fera} \end{array} \right\}$ ce travail.

L'opposition entre les interprétations I (ou *radicales*) de chacun de ces verbes renvoie aux divers contextes que l'on peut associer aux phrases comme

(I) et (6) - et, finalement, aux *conditions d'emploi pensables* de ces phrases. Mais il n'existe pas d'environnement syntaxique dans lequel on pourrait trouver l'une des interprétations I et non l'autre (ou les autres). En revanche, il existe de nombreux environnements syntaxiques dans lesquels les interprétations I sont possibles mais non les interprétations II (ou *épistémiques*) - et inversement. C'est le cas, par exemple, des phrases interrogatives. Ainsi, il apparaît difficile de comprendre que la personne qui pose une question comme (10) :

(10) - Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut-il} \\ \text{doit-il} \end{array} \right\}$ faire ce travail ?

veut savoir si *Pierre est peut-être (ou sans doute) en train de faire le travail en question*. Et les interprétations épistémiques sont exclues. En revanche, toutes les interprétations radicales sont possibles. Il en va de même dans des phrases comme (11) :

(11) - Il le $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit.} \end{array} \right\}$

Il existe de nombreux contextes circonstanciels dans lesquels on retrouve des différences similaires. Ainsi, les interprétations épistémiques sont exclues, mais toutes les interprétations radicales sont possibles, dans les temporelles :

(12) - Quand il $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ faire cela, il m'en informe toujours.

D'autre part, l'examen des phrases contenant des propositions de but, cause ou conséquence permet d'observer des différences entre interprétations épistémiques et radicales (selon que le *champ* de chaque type d'interprétation recouvre les lectures sémantiques de l'une des deux propositions ou de l'ensemble des deux propositions qui, au minimum, constituent la phrase : voir SUEUR, 1978, 1979, et, sur la notion de champ d'une interprétation, JACKENDOFF, 1972).

Le critère de la négation est également particulièrement clair dans le cas de *pouvoir* ⁽²⁾. La phrase (13) :

(13) - Pierre ne peut pas faire ce travail.

qui ne peut pas être paraphrasée par :

(14) - Peut-être que Pierre ne $\left. \begin{array}{l} \text{fait} \\ \text{fera} \end{array} \right\}$ pas ce travail.

ne peut pas recevoir d'interprétation épistémique. En revanche, le verbe *pouvoir* peut recevoir dans cette phrase *l'ensemble* des trois interprétations radicales qui ont été précédemment définies (*permission, capacité, possibilité*).

Ajoutons que chaque interprétation peut, de surcroît, être définie par son ou ses *champs*.

Ainsi, lorsque le verbe modal des phrases (1) ou (6) reçoit une interprétation radicale ⁽³⁾, on peut comprendre que le sujet animé (*Pierre*) se trouve investi de la permission, l'obligation, etc., *ou qu'au contraire*, c'est le *procès* tout entier qui se trouve permis, rendu nécessaire, etc. - ce qui est toujours le cas lorsque le sujet de la phrase est inanimé. Les deux modalités de la paraphrase (2) correspondent donc à deux champs distincts pour *pouvoir Ia* dans la phrase (1), champs que l'on peut symboliser par les formules suivantes ⁽⁴⁾ :

(15) - POUVOIR Ia (PIERRE) (FAIRE (PIERRE) (CE TRAVAIL))

(16) - POUVOIR Ia (FAIRE (PIERRE) (CE TRAVAIL)).

Dans le premier cas, *pouvoir* est un *prédicat à deux places* et dans le second, un prédicat à une place dont l'unique argument est une proposition (que nous appellerons *opérateur de phrase*). Il en va de même pour les interprétations Ic de *pouvoir* et Ia et Ib de *devoir*.

En revanche, lorsqu'ils reçoivent une interprétation épistémique, *devoir* et *pouvoir* sont nécessairement des opérateurs de phrase.

Le travail de «déconstruction» que nous avons brièvement rappelé nous permet donc d'isoler trois interprétations pour *devoir* et quatre pour *pouvoir*, réparties, dans chaque cas, en deux groupes, ces interprétations pouvant à nouveau se répartir (et, le cas échéant, se subdiviser) selon la nature de leurs champs : prédicats à deux places et/ou opérateurs de phrase ⁽⁵⁾.

2 - CONSTRUCTION

21 - Les interprétations radicales

Les diverses interprétations radicales que nous avons définies l'ont été par rapport à des critères qui sont, *strictement*, extra-linguistiques. Il s'agissait en quelque sorte d'énumérer les types de causes pensables à la possibilité ou à la

nécessité exprimées par *pouvoir* ou *devoir* - ce qui légitimait le recours aux paraphrases avec *permettre*, *obliger*, etc., verbes qui, à l'inverse des précédents imposent la présence d'un *causatif* ou d'un *agent* correspondant à l'une de ces «causes pensables» en position de sujet. L'interprétation Ic dans le cas de *pouvoir*, et Ib dans le cas de *devoir*, jouait le rôle d'interprétation générique par rapport à laquelle les autres (ou l'autre) interprétation(s) radicale(s) dessinaient une sous-classification.

Il est d'ailleurs notable que, de même que le sujet des verbes *permettre* ou *obliger* peut être sous-catégorisé de multiples façons, il n'existe pas de limite théorique au nombre des interprétations radicales des verbes modaux qu'on pourrait définir en se référant à de telles sous-catégorisations. Il faut probablement voir dans le fait que nous ne *reconnaissons* d'interprétation radicale distincte de *pouvoir* ou *devoir* que pour les quelques sous-catégorisations que nous avons mentionnées, la marque d'un système cognitif spécifique, d'un certain découpage conceptuel de la réalité ⁽⁶⁾. Mais ces sous-catégorisations n'ont pas, ici, de pertinence linguistique (alors qu'elles en ont une dans l'étude des verbes *permettre* ou *obliger*). Et c'est pourquoi les analyses ⁽⁷⁾ selon lesquelles les phrases contenant *permettre* (ou *obliger*) et les phrases correspondantes contenant *pouvoir* (ou *devoir*) dériveraient d'une même structure sémantique profonde nous paraissent méconnaître l'une des propriétés fondamentales des verbes modaux : l'*indétermination* quant à la nature de l'agent ou du causatif impliqué n'est pas une «carence» des verbes *devoir* ou *pouvoir*, mais est partie intégrante de leur sens.

Nous pouvons dès lors soutenir que les différences existant entre les interprétations radicales n'ont pas de fondement intrinsèquement linguistique. Il est à cet égard significatif que nous n'ayons trouvé aucun argument syntaxique permettant de distinguer les diverses interprétations radicales, alors que tous les arguments syntaxiques pertinents discriminaient clairement l'ensemble des interprétations radicales des interprétations épistémiques. Nous sommes donc fondés à conclure que les diverses interprétations radicales de chaque verbe modal n'en font qu'une.

22 - Devoir

Reste la question des rapports entre interprétations radicales et épistémiques, que nous examinerons successivement pour le verbe *devoir* et pour le verbe *pouvoir*.

Cette question peut être formulée de plusieurs manières. On peut la poser par rapport aux origines : pourquoi le même verbe *devoir* (ou le verbe équivalent, s'il existe, dans d'autres langues) indique-t-il à la fois la nécessité et la probabilité - deux notions perçues comme clairement distinctes ? Mais on peut également poser autrement le problème et se demander pourquoi le système linguistique s'accommode d'une telle polysémie, ou enfin, se demander quelle est la fonction (quel est le *sens*) de cette propriété singulière - la polysémie - dans le système.

Il nous semble qu'une réponse partielle à ces questions, ou du moins à la dernière d'entre elles, peut être formulée à partir d'une suggestion de KARTTUNEN, 1972. KARTTUNEN remarque que dans une logique modale courante, l'expression : $\Box p$ est *plus forte* que l'expression : p (Nous utiliserons le symbole \Box pour indiquer l'opérateur logique *nécessité* et le symbole \Diamond pour indiquer l'opérateur logique *possibilité* ; précisons par ailleurs que l'on dira qu'une expression est *plus forte* qu'une autre expression *si elle implique mais n'est pas impliquée* par cette autre expression (cf. HORN, 1972) ; ainsi, la formule : $\Box p \supset p$ est vraie, mais non la formule : $p \supset \Box p$).

Or, il est intéressant de constater que les mêmes faits ne se retrouvent pas avec le verbe *devoir*. Ainsi, l'énonciation (de bonne foi) de la phrase (6) :

(6) - Pierre doit faire ce travail.

ne présuppose pas la croyance en la vérité de la phrase (17) :

(17) - Pierre fait ce travail.

- et ceci, quelle que soit l'interprétation assignée au verbe *devoir* dans la phrase (6). Et même, dans la plupart des cas, l'énonciation de la phrase (6) présuppose que cette croyance n'existe pas. Il en va ainsi quand *devoir* signifie la *probabilité* en vertu d'un *postulat de conversation* qui a été étudié par GRICE sous le nom de *principe de coopération*⁽⁸⁾. Selon ce principe, une des *conditions de sincérité* d'une conversation consiste en la nécessité dans laquelle se trouve un interlocuteur de donner le maximum d'informations en sa possession (à condition que les informations en question soient censées intéresser l'autre (ou les autres) interlocuteur (s)). Il serait contraire à ce principe d'affirmer qu'*il est probable que Pierre fait ce travail* si l'on sait que *Pierre fait ce travail*. De même, l'énonciation de la phrase (6) considérée comme un ordre présuppose que le locuteur croit que la phrase (17) est fautive : on doit en effet considérer que les deux *postulats de conversation* suivants s'appliquent aux actes de langage que sont les ordres :

- (18) - On ne peut ordonner la réalisation de *p* que si l'on croit que *p* n'est pas réalisé
- (19) - et que le fait d'ordonner *p* est nécessaire à la réalisation de *p*.

Il existe d'autres cas dans lesquels il n'est pas nécessaire de croire que la phrase (17) n'est pas vraie pour pouvoir énoncer la phrase (6) - mais alors *devoir* n'indique pas la probabilité et la phrase n'est pas un *ordre*. Il en va ainsi dans le cas des phrases suivantes lorsqu'elles sont interprétées comme des constatations :

- (20) - Il doit travailler tous les soirs jusqu'à 21 heures.
- (21) - Il doit faire des heures supplémentaires pour payer sa nouvelle voiture.

Lorsque des phrases comme (6) sont comprises comme des ordres (ou comme l'énonciation du fait qu'un acte non-réalisé est obligatoire ou nécessaire), il est clair qu'un doute existe quant à la réalisation de l'acte en question - ou que, du moins, on ne peut rien affirmer au sujet de cette réalisation. On voit donc que même dans le cas où *devoir* reçoit l'une de ses interprétations radicales il existe une grande différence entre le statut de cet acte dans les phrases comme (6) et dans les phrases comme (17) - de même qu'il existe une grande différence entre le statut de *devoir* dans la phrase (6) et de l'opérateur \square dans une expression comme $\square p$. En revanche, la croyance en la réalisation de *p* est nécessaire à l'énonciation de phrases comme (22) :

- (22) - Je sais que Pierre fait ce travail.

KARTTUNEN, 1972 (p. 13) propose d'expliquer les différences que nous venons d'observer à l'aide du postulat de conversation suivant :

- (23) - La connaissance indirecte - c'est-à-dire la connaissance fondée sur des inférences logiques - a une valeur *moins forte* que la connaissance « directe » qui n'implique aucun raisonnement (9).

Ce postulat prédit la différence existant entre les phrases avec *devoir I* et les phrases correspondantes sans *devoir I*. Il prédit également que la différence existant entre ces dernières phrases et les phrases avec *devoir II* est de même *type* que (ou : se situe dans la continuité de) la différence précédente. En termes de logique conversationnelle, les phrases contenant *devoir I* (et en particulier les phrases indiquant l'ordre) sont « moins fortes » que les phrases correspondantes du type de (17) - et les unes s'opposent aux autres dans la mesure où l'acte indiqué est dans un cas probable (ou même non exclu) et dans l'autre certain ; d'où l'interprétation II du verbe *devoir* qui, de ce point de vue, se trouve dans le prolongement des interprétations I. L'écart est simple-

ment plus important entre les phrases (2) et (3) avec *devoir II* qu'avec *devoir I* : mais si on se place dans le cadre de l'explication donnée par le postulat (23), cet écart est, en définitive, de même nature (10).

Dans ce cadre, la prétendue polysémie de *devoir* devient l'illustration d'un processus général, processus en lequel la catégorie de modalité trouve peut-être son *sens* ultime : l'énonciation d'une modalité est, par elle-même, déjà le signe d'une dégradation de la *force* de l'assertion (au sens de KARTTUNEN) - et ce processus de dégradation *est* son sens.

Ainsi, ce que nous venons de dire du verbe *devoir* s'applique de la même manière au verbe *croire* : entre les phrases (24) et (25) :

(24) - Dieu existe.

(25) - Je crois que Dieu existe.

il y a la même distance qu'entre les phrases (17) et (6), étant entendu que *croire* renvoie dans la phrase (25) à la certitude. Mais le même mouvement qui nous conduisait de la phrase (17) à la phrase (6) avec *devoir radical*, puis aux phrases avec *devoir épistémique* - en vertu de la logique du postulat (23) - nous conduit des phrases (24) et (25) avec *croire* - certitude («*radical*») aux phrases dans lesquelles *croire* («*épistémique*») signifie le doute :

(26) - Je crois qu'il est trois heures.

(la phrase (25) pouvant elle-même recevoir l'interprétation épistémique).

Croire renvoie au même processus que *devoir* - comme y renverraient des verbes comme *penser*, ou encore les différences de sens qui apparaissent entre les adjectifs *sûr*, *certain*, *normal* ou *logique* et les adverbes correspondants. La comparaison des phrases suivantes est à cet égard éclairante :

(27) - Pierre viendra.

(28) - Il est sûr que Pierre viendra.

(29) - Sûrement que Pierre viendra.

(27) - Pierre viendra.

(30) - Il est certain que Pierre viendra.

(31) - Certainement que Pierre viendra.

(27) - Pierre viendra.

(32) - Il est logique que Pierre vienne.

(33) - Logiquement, Pierre viendra (11).

- (27) - Pierre viendra.
 (34) - Il est normal que Pierre vienne.
 (35) - Normalement, Pierre viendra (11).

23 - Pouvoir

231 - Possibilité et éventualité

Dans la phrase (36) :

- (36) - Pierre peut venir.

les interprétations I correspondent à des paraphrases du type :

- (37) - La venue de Pierre est rendue possible.
 (38) - Pierre a la propriété de pouvoir venir (parce que Paul, ses capacités physiques ou les circonstances le lui permettent).

(la phrase (37) correspond aux interprétations d'*opérateur de phrase* - et la phrase (38) aux interprétations de *prédicat à deux places*), et les interprétations II correspondent aux paraphrases suivantes :

- (39) - $\left. \begin{array}{l} \text{Il n'est pas exclu} \\ \text{Peut-être} \end{array} \right\}$ que Pierre est en train de venir

(du moins lorsque *pouvoir*, dans cette interprétation, se réfère au *présent*).

On voit que les deux interprétations ne peuvent pas se confondre. On ne peut pas attribuer à une même phrase *simultanément* les deux interprétations - même si le verbe *pouvoir* peut recevoir, dans de nombreuses phrases, les deux interprétations. Ceci corrobore donc les multiples différences de *contexte* entre les deux types d'interprétation qui ont été rappelées ci-dessus. Mais il est clair qu'il existe un rapport logique (au sens de la «logique de la conversation» - cf. GORDON et LAKOFF, 1971) entre ces deux interprétations : l'affirmation selon laquelle un procès est possible ou un individu a la possibilité d'effectuer tel ou tel acte *a pour conséquence* que la réalisation du procès (ou de l'acte par l'individu en question) se trouve *non-exclue*. Il est important de constater que les deux formes d'interprétation correspondent à deux types d'énonciation fort différents : les phrases contenant *pouvoir I* indiquent le plus souvent une *propriété* - cependant que les phrases contenant *pouvoir II* indiquent le plus souvent qu'un *événement* est, peut-être, en train de se produire. Mais il est également important de remarquer que l'énonciation d'une

phrase contenant *pouvoir I* a pour corrolaire que l'acte auquel s'applique ce verbe se trouve (à la suite de l'énonciation de la phrase) non-exclu ; on peut donc *déduire* des paraphrases (37) et (38) les paraphrases (40) - dans lesquelles *pouvoir II* se réfère au futur :

(40) - $\left. \begin{array}{l} \text{Il n'est pas exclu} \\ \text{Peut-être} \end{array} \right\}$ que Pierre viendra.

On peut d'ailleurs, à cet égard, postuler un *système de transitions* du type suivant :

$$\begin{array}{ccc} \text{Ic} & \longrightarrow & \text{II} \longrightarrow \text{II} \\ & & [+ \text{Futur}] \quad [- \text{Futur}] \end{array}$$

323 - La conversion complémentaire

Lorsque *pouvoir y* reçoit l'interprétation II, la phrase (36) est sémantiquement équivalente ⁽¹²⁾ à la phrase (41) :

(41) - Pierre peut ne pas venir.

Dire que *p* est non-exclu équivaut en effet à dire que *non-p* est non exclu. Ceci se rapproche d'une règle connue des logiciens sous le nom de *conversion complémentaire*, règle qui s'applique à l'opérateur \diamond . Cette règle a la forme ⁽¹³⁾ :

(42) $\diamond p \supset \diamond \neg p$

Or, comme l'a montré HORN, on peut également postuler une règle du type de (42) au sujet des interprétations radicales de *pouvoir* ⁽¹⁴⁾. Permettre à un individu de réaliser un acte *p*, c'est aussi lui permettre de ne pas réaliser cet acte *p*, sinon ce n'est plus une permission, mais un ordre.

Le fait que cette même règle s'applique aussi bien dans le cas des interprétations radicales que des interprétations épistémiques du verbe *pouvoir* constitue donc une nouvelle similitude essentielle entre les diverses interprétations de ce verbe ⁽¹⁵⁾.

Encore faut-il préciser *de quelle manière* cette règle s'applique dans le cas des interprétations radicales. Ce serait en effet se méprendre que de croire que les phrases (36) et (41) *ont le même sens* lorsque le verbe *pouvoir* reçoit dans ces phrases l'une des interprétations I. En effet, permettre à un individu de

venir n'équivaut pas à lui permettre de ne pas venir - même si, dans les deux cas, l'énonciation d'une phrase par laquelle cet individu se trouve investi d'une permission implique que le même individu se trouve corrélativement investi de la possibilité de ne pas user de cette permission. C'est encore plus net dans le cas de l'interprétation Ib : si on peut attribuer cette interprétation au verbe *pouvoir* dans les phrases (43) (on suppose que cette interprétation peut être étendue aux phrases dont le sujet est inanimé : cf. SUEUR, 1979, p. 104) :

(43) - { Cet ordinateur } peut faire ce travail.
 { Pierre }

il n'est pas évident que l'on puisse attribuer la même interprétation au verbe *pouvoir* dans les phrases (44) :

(44) - { Cet ordinateur } peut ne pas faire ce travail.
 { Pierre }

- puisqu'il est assez difficile de considérer (bien que cela soit tout à fait possible dans certains contextes) que la faculté de ne pas faire le travail en question constitue une *capacité* de Pierre ou de l'ordinateur. De même, on peut trouver des contextes dans lesquels (lorsque *pouvoir* reçoit l'interprétation Ib) la phrase (45) est vraie et la phrase (46) fausse :

(45) - Pierre peut répondre à Paul.

(46) - Pierre peut ne pas répondre à Paul.

Il suffit d'imaginer que Pierre est assez intelligent, assez compétent, etc., pour répondre à Paul - mais qu'il ne possède pas suffisamment de flegme ou de maîtrise de soi pour s'empêcher de répondre à Paul.

Ceci nous montre que ce qui est commun à toutes les interprétations de *pouvoir* n'est pas l'équivalence sémantique de lectures dans lesquelles la même proposition serait tantôt à la forme affirmative, tantôt à la forme négative. On ne peut rendre compte des similitudes observées que par un *postulat de conversation* précisant les *conditions d'emploi* de toute phrase contenant le verbe *pouvoir*. Ce postulat aura la forme suivante :

(47) - On ne peut employer le verbe *pouvoir* dans une phrase P1 (dont la lecture sémantique comprend un *opérateur de phrase* ou un *prédicat à deux places* POUVOIR portant sur un argument propositionnel P2) que si la non-réalisation de l'acte indiqué par P2 est (considérée par le locuteur comme) non-exclue.

233 - Il apparaît donc, en conclusion à cette étude du verbe *pouvoir* :
 - qu'alors que le fonctionnement syntaxique (et d'ailleurs énonciatif (16)) de *pouvoir* permet de distinguer clairement les interprétations radicales et épistémiques (distinction probablement liée au clivage *propriété/événement* qui a été évoqué ci-dessus), un rapport logique relie ces deux types d'interprétations ;
 - que la «conversion complémentaire» est, en définitive, le *sens* ultime de *pouvoir*, les diverses interprétations isolées correspondant aux *modalités* (aux conditions d'existence) *pensables* de la conversion complémentaire.

3 - CONCLUSION

Le processus de dégradation de la force de l'assertion dans le cas de *devoir*, la loi de la conversion complémentaire dans le cas de *pouvoir*, nous paraissent en définitive constituer les matrices à partir desquelles la notion d'ambiguïté peut, dans le cas de ces verbes, être pensée.

Deux autres faits permettent de relier les interprétations :

- 1) - le caractère linguistique - inscrit dans la langue - de l'indétermination quant à la nature de l'agent ou du causatif impliqué, qui renvoie *de facto*, et paradoxalement, dans l'extra-linguistique les distinctions entre interprétations radicales, distinctions qui, de surcroît, sont hiérarchisées par rapport à l'une d'entre elles qui englobe les autres ;
- 2) - l'existence d'un rapport logique entre les interprétations radicales et épistémiques de *pouvoir*.

Il s'ensuit que les verbes modaux ne sont pas des verbes qui auraient plusieurs sens, mais sont des verbes dont le sens est constitué par le passage entre des interprétations qui ne peuvent être posées comme distinctes que parce que leur existence en tant qu'interprétations distinctes est rendue possible, dans chaque cas, par un processus sémiotique unique d'où procède ce qu'on appelle l'ambiguïté.

Etudier le sens, ce n'est pas énumérer ou juxtaposer des interprétations qui seraient autant d'objets autonomes ; c'est construire et déconstruire les polysémies ; c'est reconnaître des *processus*.

NOTES

- (1) Nous reprenons ici pour l'essentiel le résumé déjà présenté dans SUEUR, 1977b, pp. 376-377. Un exposé complet se trouve dans SUEUR, 1975 et 1979. Nous avons également présenté des arguments liés aux interprétations des quantificateurs dans SUEUR, 1977a ; à la nature du verbe à l'infinitif qui suit *devoir* et *pouvoir* dans SUEUR, 1977b ; à l'existence d'une classe d'adverbes épistémiques dans SUEUR, 1978. De nombreux arguments relatifs au verbe *devoir* avaient déjà été présentés par HUOT, 1974 ; pour certains désaccords, voir toutefois SUEUR, 1979, pp. 113-114.
- (2) qui diffère, à cet égard, de *devoir* (pour une explication de ce fait, voir : SUEUR, 1975 et 1979).
- (3) à l'exception de l'interprétation Ib (*capacité*) de *pouvoir*.
- (4) Pour le symbolisme, voir JACKENDOFF, 1972.
- (5) Nous laissons de côté d'autres subdivisions possibles, selon que les interprétations épistémiques renvoient au présent ou au futur - ou selon que l'argument nominal est, dans le cas d'interprétations comme prédicats à deux places de *devoir* ou *pouvoir* dans les phrases passives, le sujet superficiel ou profond (cf. SUEUR, 1975 et 1979).
- (6) Eux aussi, probablement, déterminés par les catégories linguistiques, ou en interaction avec elles - mais cela n'entre pas directement en ligne de compte pour la discussion qui nous occupe ici.
- (7) Sur ces analyses, voir : KRAAK, 1968 ; JENKINS, 1972 ; ANTINUCCI et PARISI, 1971 ; SUEUR, 1975.
- (8) Sur ce principe, voir : GORDON et LAKOFF, 1971, pp. 68-69, T.F., pp. 40-41 ; KARTTUNEN, 1972, p. 5 ; HORN, 1972.
- (9) Pour KARTTUNEN, 1972, p. 10, l'emploi du verbe *devoir* (*must*) nécessite une certaine forme de raisonnement, y compris lorsque ce verbe reçoit l'interprétation II : «In stating (31a) (*John must have left*), the speaker indicates that he has no first-hand evidence about John's departure, and neither has it been reported to him by trustworthy sources. Instead, (31a) seems to say that the truth of *John has left* in some way logically follows from other facts the speaker knows and some reasonable assumptions that he is willing to entertain».
- (10) Ceci est d'ailleurs cohérent avec l'observation selon laquelle l'interprétation II du verbe *devoir* est historiquement dérivée de son interprétation I (cf. le *Dictionnaire Etymologique du Français* de BLOCH et WARTBURG : «Du sens fondamental de l'obligation sont issus des emplois modaux qui relèvent de la grammaire» ; et GOUGENHEIM, 1971, p. 203 : «Seul le verbe *devoir* a pu *passer* (nous soulignons) de l'expression de la conséquence logique à celle de la probabilité, les prémisses n'étant pas affirmées»). Notons d'autre part qu'il est possible de rendre compte des mêmes faits en termes de *distance* (plus ou moins grande) existant entre un locuteur et la proposition qu'il énonce : le locuteur *assure* que Pierre viendra dans la phrase (17) mais non dans la phrase (3) - et ceci, quel que soit le sens du verbe *devoir* (voir à ce sujet DUBOIS, 1969).
- (11) On constate d'ailleurs que ces adverbes sont fréquemment employés en co-occurrence avec le verbe *devoir* :

{	Normalement	},	Pierre	{	devrait	}	arriver à 15 heures.
	Logiquement				doit		

- (12) Cette expression doit être nuancée : il n'est pas indifférent de choisir d'*énoncer* la phrase (36) plutôt que la phrase (41) - ou la phrase (41) plutôt que la phrase (36).
- (13) Comme le montre HORN, 1972, cette règle ne vaut que pour l'un des sens qu'Aristote donne au terme *possible* : il s'agit de la « possibilité bilatérale » (*two sided possibility*) et non de la « possibilité unilatérale » (*one sided possibility*) qui se définit par le fait que ce qui est *nécessaire* est *possible* (voir aussi, à ce sujet, KARTTUNEN, 1972, p. 6, note 2).
- (14) «The symmetric law of complementary conversion is as valid between the deontic values of *permitted* and *permitted not* as between \diamond and $\diamond -$, provided in both cases that the principle applies to the theory of speech acts and not to logical form» (HORN, 1972).
- (15) KLEIBER, 1981, analyse l'emploi «sporadique» de *pouvoir*, qui pourrait apparaître comme une exception à la règle de la conversion complémentaire, mais il montre qu'en dernière analyse cet emploi vérifie lui aussi cette règle.
- (16) Voir, notamment, l'argument «*je-ici-maintenant*» dans SUEUR, 1975 et 1979.

BIBLIOGRAPHIE

ANTINUCCI, F. et D. PARISI, 1971, «On English Modal Verbs», *Papers from the seventh regional meeting*, Chicago Linguistic Society, pp. 28-39.

BLOCH, O. et W. V. WARTBURG, 1968, *Dictionnaire Etymologique de la Langue Française*, 5ème édit., PUF, Paris, 682 p.

DUBOIS, J., 1969, «Enoncé et énonciation», *Langages*, 13, pp. 100-110.

GORDON, D. et G. LAKOFF, 1971, «Conversational Postulates», *Papers from the seventh regional meeting*, Chicago Linguistic Society, pp. 63-84 ; T.F. dans *Langages*, 30, pp. 32-55.

GOUGENHEIM, G., 1971, *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Nizet, Paris, 379 p.

HORN, L., 1972, *On Semantic Properties of Logical Operators in English*, thèse, 1972, U.C.L.A., Los Angeles, Cal.

HUOT, H., 1974, *Le Verbe Devoir, Etude Synchronique et Diachronique*, Klincksieck, Paris, 195 p.

JACKENDOFF, R.S., 1972, *Semantic Interpretation in Generative Grammar*, The MIT-Press, Cambridge, Mass., 400 p.

JENKINS, L., 1972, *Modality in English Syntax*, distribué par le *Linguistic Club* de l'Université d'Indiana, Bloomington, Indiana, 114 p.

KARTTUNEN, L., 1972, «Possible and Must», in KIMBALL, J., éd., *Syntax and Semantics*, vol. 1, Seminar Press, New York, pp. 1-27.

KLEIBER G., 1981, «L'emploi sporadique du verbe *pouvoir* en Français», communication au colloque sur la notion sémantico-logique de Modalité, Université de Metz, 5-7 Nov. 1981, reproduit dans ce volume.

KRAAK, A., 1968, «A search for the Missing Agents», M.I.T., Cambridge, Mass., inédit.

SUEUR, J.P., 1975, *Etude Sémantique et Syntaxique des Verbes Devoir et Pouvoir ; Recherches sur les modalités en grammaire*, thèse de 3ème cycle, Université de Paris-X Nanterre, 392 p.

————— 1977a, «Quantificateurs et Modalités», *Langages*, 48, pp. 84-99.

————— 1977b, «A propos des Restrictions de Sélection : les Infinitifs Devoir et Pouvoir», *Linguisticae Investigationes*, I, 2, pp. 375-409.

————— 1978, «Adverbes de Modalité et Verbes Modaux Epistémiques». *Recherches Linguistiques*, Université de Paris-VIII-Vincennes, n^o 5-6, pp. 235-272.

————— 1979, «Une analyse sémantique des verbes devoir et pouvoir», *Le Français Moderne*, 2, pp. 97-120.

DISCUSSION

M. COTTE : Pourriez-vous préciser la différence entre l'interprétation Ic et l'épistémique (au plan sémantique) ?

M. J.P. S. : L'ensemble des arguments sémantiques, syntaxiques et énonciatifs qui ont été présentés dans des travaux antérieurs (cf. notamment SUEUR, 1975 et 1979) (négation ; interrogation ; exclamation ; phrases avec pronoms neutres ; co-occurrences de *devoir* et *pouvoir* ; co-occurrences avec des adverbes épistémiques ; présence (ou absence) d'une interprétation dans les propositions temporelles, conditionnelles, finales, consécutives, et les principales correspondantes ; interprétations des quantificateurs ; co-occurrences de *je*, *ici*, *maintenant* et des modaux ; nature de l'infinitif complément ; ordre des adverbes ; possibilité d'adjectifs en *-able* et *-ible* ; emplois au futur ; etc.) plaident en faveur d'une distinction entre interprétations épistémiques et radicales.

Cette distinction, qui est donc la seule que l'on puisse fonder *linguistiquement* n'est sans doute pas celle qui est *la plus spontanément perçue* par les locuteurs, et qui correspond, le plus souvent, aux différences entre les interprétations radicales.

La difficulté à percevoir comme distinctes l'interprétation Ic (qui englobe les autres interprétations radicales) et l'interprétation épistémique s'explique à la fois par le fait qu'un rapport logique existe entre l'une et l'autre (cf. ci-dessus : § 231), et par le fait que la loi de conversion complémentaire constitue une matrice commune, à partir de laquelle peut s'élaborer la différence.

Mme A. BORILLO : Dans l'exemple : *Il ne peut pas avoir dit cela, pouvoir* s'emploie avec la négation, et ne devrait pas, d'après vous, avoir une interprétation épistémique. Or c'est plutôt cette interprétation qu'on lui donne : *Il ne se peut pas qu'il ait dit cela, Je ne peux pas croire qu'il ait dit cela*, etc., plutôt qu'une interprétation de simple possibilité. La distinction semble difficile à établir ici entre *pouvoir Ic* et *pouvoir II*.

M. J.P. S. : Dans cet exemple, *pouvoir* me paraît, au contraire, recevoir l'interprétation Ic : il s'agit, au sens propre, d'une impossibilité. En énonçant une phrase comme : *Pierre peut avoir dit cela*, dans laquelle *pouvoir* reçoit l'interprétation épistémique, nous énonçons une alternative :

- ou bien (a) Pierre a dit cela
- ou bien (b) Pierre n'a pas dit cela

sans affirmer que (a) a plus de chance d'être vrai que (b), ni (b) que (a) (ce qui, en l'occurrence, distingue *pouvoir* de *devoir*). Il s'agit donc d'une *non-exclusion*. Or, la *non-exclusion* doit être clairement distinguée de la *possibilité*. En effet, alors qu'il est possible de nier une *possibilité*, la négation de la *non-exclusion* n'aurait pas de signification, car elle correspondrait à la négation des deux termes de l'alternative, ce qui serait contradictoire, puisque ces deux termes, d'une part, recouvrent tout le champ du possible, et, d'autre part, sont antinomiques.

Mme Carmen DOBROVIE-SORIN : 1 - Le fait que l'interprétation non spécifique soit permise ne constitue pas un argument fort pour considérer que les deux sens principaux des verbes modaux sont de même nature. Les opérateurs modaux (au sens de JACKENDOFF) qui produisent l'ambiguïté entre la lecture spécifique et la lecture non-spécifique ont en général peu de caractéristiques en commun (en dehors de l'interprétation des GN indéfinis elle-même).

2 - Il me semble qu'une négation comme *Pierre ne peut pas être en train de travailler* (à la différence de *Pierre ne peut pas travailler*) relève du sens épistémique. Il s'agit ici d'une négation métalinguistique qui est peut-être responsable de cette interprétation.

3 - Le sens épistémique de *pouvoir* n'exclut pas, me semble-t-il, la référence au passé.

M. J.P. S. : 1 - La possibilité de l'interprétation non-spécifique des opérateurs modaux (au sens de JACKENDOFF) ne me paraît pas, en effet, constituer un argument décisif en faveur de la reconstruction des interprétations qui a été proposée. Il s'agit toutefois d'un point commun, particulièrement significatif, à ces diverses interprétations.

2 - Je renvoie à ma réponse à la question précédente.

3 - Je suis d'accord avec vous : l'interprétation épistémique est, notamment, possible lorsque l'infinitif qui suit *pouvoir* est à l'accompli.